

AIDES FACULTATIVES

ANNÉE 2025/2026

AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE

**VOS ENFANTS ONT PLUS DE 18 ANS
ET SOUHAITENT POURSUIVRE
LEURS ÉTUDES :**

**le Centre Communal d'Action Sociale
vous aide à financer leurs projets d'études.**

CCAS

laetitia.picard@verrieres-le-buisson.fr

Tél. 01 69 53 78 21

Verrières-le-Buisson



AIDES FACULTATIVES • ANNÉE 2025/2026

AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE

Instruction des dossiers du 01/09/2025 au 31/10/2025

Aucun dossier ne sera traité au-delà du 31/10/2025

BÉNÉFICIAIRES

- Enfants à charge âgés de 18 à 24 ans

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Résider à Verrières-le-Buisson depuis au moins 6 mois, avoir un quotient CAF compris entre 0 et 800 €.

PIÈCES À FOURNIR

- Pièce d'identité (CNI ou passeport), titre de séjour en cours de validité ou le récépissé de demandes de renouvellement
- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024
- Livret de famille
- Attestation CAF du mois de la demande avec le quotient
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, EDF)
- Justificatif de 6 mois de résidence sur la commune (quittance de loyer, facture EDF...) datant de 6 mois
- Certificat de scolarité 2025/2026

DOSSIER DE DEMANDE COMPLET À REMETTRE EN MAIRIE, SOUS ENVELOPPE, À L'ATTENTION DE MADAME LAETITIA PICARD.

CCAS

laetitia.picard@verrieres-le-buisson.fr

Tél. 01 69 53 78 21

Verrières-le-Buisson

